

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

## VIDE-DRESSING 9 AOUT 2026 - Pause Tendance

L'inscription au vide-dressing implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

### 1. Réservation et paiement de l'emplacement

La réservation d'un emplacement est considérée comme définitive uniquement après réception du paiement complet du stand.

L'exposant s'engage à respecter l'ensemble des règles d'organisation établies par l'organisatrice afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

### 2. Lieu et horaires de l'événement

Le vide-dressing se déroulera à la **Maison de Village de Fallais**, Rue de Dreye, 13 – 4260 Fallais

- Horaires d'ouverture au public : **de 10h00 à 17h00**.
- L'installation des exposants est prévue à partir de **8h00**.
- Chaque exposant devra être entièrement installé avant l'ouverture au public

### 3. Participation et bon de consommation

Le tarif de l'emplacement est fixé à **20,00 €** par exposant.

Ce tarif comprend :

- la mise à disposition d'un emplacement de 2,5m de large équipé d'**une table et de deux chaises** ;
- **un bon de consommation d'une valeur de 3.00 €**, valable exclusivement auprès du foodtruck **Gaufre Party**, présent durant toute la durée de l'événement.

Ce bon pourra être utilisé pour l'achat de produits proposés par le foodtruck, notamment :

- cafés et boissons chaudes ;
- gaufres sucrées ;
- gaufres salées.

Le bon de consommation est **strictement personnel, non remboursable, non échangeable contre des espèces** et valable uniquement le jour du vide-dressing.

### 4. Matériel et aménagement du stand

L'organisatrice met à la disposition de chaque exposant **une table et deux chaises**.

Un espace de 2,5 m de large est prévu par exposant.

Chaque exposant est libre d'apporter du matériel complémentaire (portant à vêtements, cintres, présentoirs, décoration, etc.), sous réserve que celui-ci reste dans les limites de l'emplacement attribué et ne gêne ni la circulation des visiteurs ni les stands voisins.

Les exposants veilleront à aménager leur stand de manière soignée et sécurisée afin de garantir le confort et la sécurité de tous les participants.

### **5. Présence obligatoire jusqu'à la fin de l'événement**

Afin de garantir une expérience agréable pour les visiteurs et le respect de l'ensemble des participants :

- **Aucun exposant ne pourra quitter son emplacement avant 17h00.**
- **Il est strictement interdit de commencer à remballer ses articles avant 17h00.**

Tout départ anticipé ou rangement avant l'heure de clôture pourra entraîner un refus de participation aux prochaines éditions.

### **6. Annulation et remboursement**

Toute réservation est **ferme, définitive et nominative**.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif** (maladie, changement d'avis, contraintes personnelles, empêchement professionnel, absence de garde d'enfant ou toute autre raison).

En cas d'empêchement, l'exposant peut toutefois proposer une personne de remplacement, **sous réserve de l'accord préalable de l'organisatrice**.

L'absence de l'exposant le jour de l'événement ne donne droit à aucun remboursement, report ou indemnisation.

### **7. Cession de l'emplacement**

L'exposant ne peut ni revendre, ni céder son emplacement à une autre personne sans l'accord préalable de l'organisatrice.

### **8. Articles autorisés**

Seuls les vêtements, chaussures, accessoires de mode et articles de seconde main en bon état sont autorisés à la vente.

Les articles contrefaits, dangereux, illégaux ou inappropriés sont strictement interdits.

L'organisatrice se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout article jugé non conforme à l'esprit du vide-dressing.

### **9. Cabines d'essayage**

**Pause Tendance** mettra à disposition des exposants et visiteurs **deux cabines d'essayage** durant toute la durée du vide-dressing.

L'utilisation de ces cabines se fait sous la responsabilité des utilisateurs. **Pause Tendance décline toute responsabilité quant à la gestion, à la surveillance et à l'utilisation des cabines d'essayage**, notamment en cas de perte, vol, oubli d'effets personnels ou tout incident survenant dans cet espace.

Les exposants sont invités à informer leurs clients que les articles essayés restent sous leur propre responsabilité.

### **10. Responsabilité des exposants**

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de ses effets personnels et des articles proposés à la vente.

Les exposants sont responsables de la surveillance de leur stand pendant toute la durée de l'événement.

L'organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation ou accident survenu sur le stand de l'exposant.

### **11. Catering et restauration**

Chaque exposant est libre d'apporter son propre catering, ses boissons et ses collations pour la durée de l'événement.

Aucun **micro-ondes** ni **réfrigérateur** ne seront mis à disposition des exposants sur place. Il appartient donc à chaque participant de prévoir ses repas et boissons en conséquence.

L'organisatrice ne pourra être tenue responsable de la conservation des denrées alimentaires apportées par les exposants.

### **12. Commodités mises à disposition**

Un **parking gratuit** est mis à la disposition des exposants et des visiteurs à proximité de la Maison de Village de Fallais.

Des **toilettes** seront également accessibles durant toute la durée de l'événement.

L'organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou d'incident survenu sur le parking ou dans les espaces communs mis à disposition.

### **13. Respect des lieux et propreté**

Les exposants s'engagent à respecter les locaux de la Maison de Village de Fallais, le mobilier mis à disposition ainsi que les consignes de sécurité.

Chaque exposant devra laisser son emplacement propre à la fin de l'événement et emporter l'ensemble de ses déchets et invendus.

Aucun article invendu ou déchet ne pourra être abandonné sur place.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée à la personne responsable.

### **14. Force majeure**

L'organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, décision administrative, problème de sécurité ou tout autre événement indépendant de sa volonté).

Les participants seront informés dans les meilleurs délais des modalités de report ou de remboursement éventuellement applicables.

### **15. Droit à l'image**

Des photographies pourront être prises durant l'événement et utilisées à des fins de communication par l'organisatrice (réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels).

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur ces supports est invitée à le signaler à l'organisatrice avant le début de l'événement.

### **16. Coordonnées de l'organisatrice**

Pour toute question relative à l'événement ou aux présentes conditions générales, vous pouvez contacter :

**Pause Tendance : Leslie Remacle**    Téléphone : **+32 472 01 08 43**

Mail : **info@pause-tendance.be**

### **17. Acceptation des conditions**

La réservation et le paiement d'un emplacement valent acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de participation.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et s'engage à les respecter.